



Arrêté temporaire n°23-AT-0003  
Portant réglementation de la circulation :

ROUTE DE BONREPOS (D58G) (Empeaux)

Maire d'Empeaux,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

VU l'avis favorable du Secteur Routier Départemental de Muret.

VU l'avis favorable des Maires des Communes de Saiguède ; Saint-Lys et Bonrepos-sur-Aussonnelle.

VU la demande en date du 03/02/2023 émise par SOCIETE DUPUY demeurant 1 IMPASSE DE L'HOSTE 31470 SAIGUEDE représentée par Monsieur LAURENT DUMONT aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux d'urbanisation de la voirie : réalisation piétonnier RD58G rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/02/2023 au 30/06/2023 ROUTE DE BONREPOS (D58G)

## ARRÊTE

### Article 1

À compter du 06/02/2023 et jusqu'au 30/06/2023, la circulation des véhicules est interdite ROUTE DE BONREPOS (D58G) (Empeaux). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules de police et véhicules de secours.

### Article 2

À compter du 06/02/2023 et jusqu'au 30/06/2023, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis Empeaux vers Bonrepos sur Aussonnelle.. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- ROUTE DE BONREPOS (D58G), de l'IMPASSE DU MOULIN jusqu'à la ROUTE DE L'AUSSONNELLE (D58) (Empeaux)
- ROUTE DE-BONREPOS (D58G), de l'IMPASSE DU MOULIN jusqu'à la ROUTE DE L'AUSSONNELLE (D58)
- ROUTE DE L'AUSSONNELLE (D58), de la ROUTE DE BONREPOS (D58G) jusqu'à la ROUTE DE SAIGUEDE (D19)
- ROUTE DE SAIGUEDE (D19), de la ROUTE DE L'AUSSONNELLE (D58) jusqu'au 1866
- ROUTE D EMPEAUX (D19), du 2780 jusqu'à FOND VIEILLE
- 1267 ROUTE DE SAINT-LYS (D19)
- ROUTE DE SAIGUEDE, du 398 jusqu'à l'AVENUE DE LA GASCOGNE (D12)
- AVENUE DE LA GASCOGNE (D12), de la ROUTE DE SAIGUEDE jusqu'au 41
- AVENUE FAMILLE LECHARPE (D12), du CHEMIN DU GUIRAOUEOU jusqu'au 1974
- AVENUE DU 12 JUIN 1944 (D12), de la VOIE ROMAINE (D53B) jusqu'au 218D
- 22 RUE DU 8 MAI 1945 (D19)
- LA PICHETTE
- LA COURONNE (D19)

### Article 3

À compter du 06/02/2023 et jusqu'au 30/06/2023, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis Bonrepos sur Aussonnelle vers Empeaux.. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- du 218D au 632 AVENUE DU 12 JUIN 1944 (D12) (Bonrepos-sur-Aussonnelle)

- du 1974 au 616 AVENUE FAMILLE LECHARPE (D12)
- du 218 au 1110 ROUTE DE SAIGUEDE
- du 739 au 5000 ROUTE DE SAINT-LYS (D19)
- du 26B au 18 RUE DU 8 MAI 1945 (D19)
- ROUTE D EMPEAUX (D19), de VGE SUD (D19) jusqu'au 2780
- ROUTE DE SAIGUEDE (D19), de PAGUERES DE LA CHUTERE jusqu'au 166
- ROUTE DE L'AUSSONNELLE (D58), de L'ALLEE DE L EGLISE jusqu'à la ROUTE DE BONREPOS (D58G)
- AVENUE DU 19 MARS 1962 (D58), de la ROUTE DE L'AUSSONNELLE (D58) jusqu'au 19
- 1 CHEMIN DE VAYSSE
- 101 BOULEVARD DE LA PISCINE
- 29 AVENUE DE LA GASCOGNE (D12)
- LA PICHETTE
- LA COURONNE (D19)
- ROUTE D'ENDOUIELLE (D58K)

#### Article 4

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SOCIETE DUPUY.

#### Article 5

Maire d'Empeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Empeaux, le 03/02/2023

Maire d'Empeaux

Robert CASSAGNE



#### DIFFUSION:

- SOCIETE DUPUY

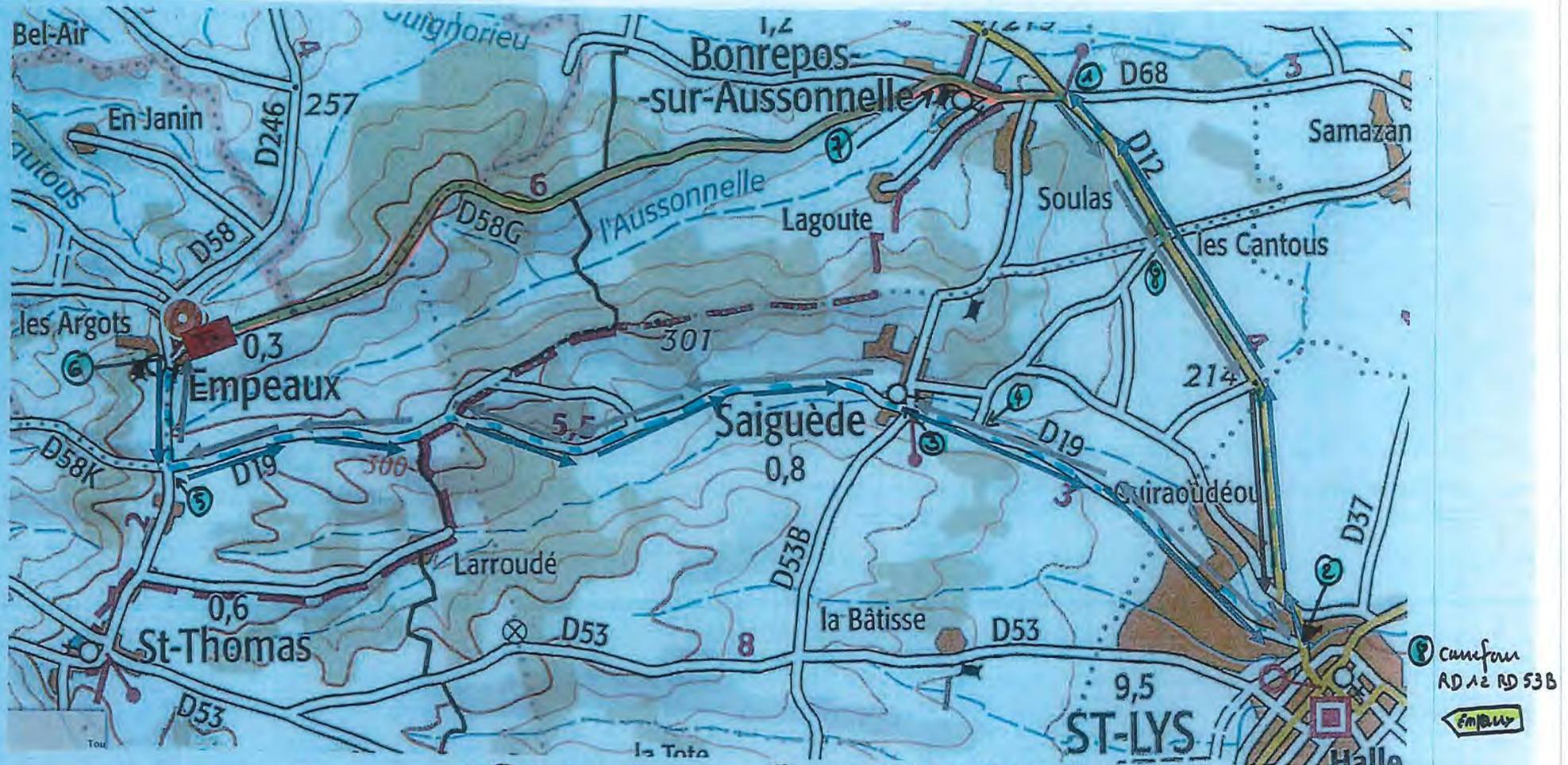
#### ANNEXES:

##### DOSSIER EXECUTION SOUS CHANTIER

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Proposition de déviation: La RD 58B n'offre pas un gabarit et une structure suffisante pour recevoir du PL.  
 Il est donc préférable de dévier par St Lys RD 19.



- RD 58G Déviée
- Zone Travaux "avec Banage"
- Sens Bonrepos / Empeaux
- Sens Empeaux / Bonrepos

- ① Giratoire Bon repos masquer Empeaux + Déviation avec le nom Empeaux + Kc à 5Km
- ② Carrefour RD12 / RD19 st lys  
   
 Positionner sur directionnels
- ③ giratoire saiguède
- ④ masquer Bonrepos
- ⑤ caniveau RD 58 / RD 19  
   
 Positionner sur directionnels
- ⑥ on cache Bonrepos + Kc 1  
Rte Banée à 150m
- ⑦ à la chicane pose d'un Kc 1  
Rte Banée à 4 Km

EMP18i02

